



CHARTRE DE L'EDUCATEUR

École de Rugby – Les P'tits ROC



1. CHAQUE ÉDUCATEUR S'ENGAGE À :

- Accueillir chaque enfant avec respect et bienveillance
- Garantir sa sécurité physique et morale
- Respecter les règles fédérales et les valeurs du rugby
- Favoriser le développement de tous les enfants sans discrimination
- Favoriser le temps de jeu de chaque joueur conformément aux principes de l'École de Rugby
- Encourager le plaisir de jouer, la progression et l'esprit d'équipe
- Adopter une attitude et des propos exemplaires en toutes circonstances
- Être assidu et ponctuel
- Maintenir un dialogue régulier et constructif avec les familles
- Respecter les arbitres, adversaires, joueurs, représentants légaux, autres éducateurs et dirigeants
- Lutter contre toute forme de violence, discrimination et harcèlement
- Contrôler la présence des enfants via Sporteasy
- Utiliser **Sporteasy** pour la gestion de son groupe et la communication avec les responsables légaux et membres du club
- Veiller au respect du matériel et des structures mises à disposition ainsi qu'au respect de l'environnement
- Assurer la surveillance jusqu'à l'arrivée des représentants légaux
- Ne pas boire d'alcool, ni en proposer lors des entraînements / plateaux à domicile ou à l'extérieur

2. SES DROITS DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE DE RUGBY :

- Au respect de chacun
- A la reconnaissance de son investissement bénévole et de sa formation
- A la reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative
- A l'information dans le club
- A la formation continue dans sa tâche
- A l'appui des parents et du club

Signatures des éducateurs